



-----  
SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2009

L'an deux mille neuf, le vingt-deux septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de ROHAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard NIZAN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 18  
Date de convocation : 16 septembre 2009

**PRESENTS** : Bernard NIZAN – Jean-Paul LE CROM - Gilles RENAULT – Jean-Claude NICOLAS – Didier MAHE - Martine LE POTVIN – Loïc LE GUINIEC - Bernard LAMOUR – Pascal POCARD – Alain GUILLAUME - Carole LE FUR – Christian LE QUENTREC – Nadine CADIO – Delphine LE ROY – Sébastien NICOLAZO

**ABSENTS EXCUSES** : Christophe JOUANNO - Jean-Yves CALVARY – Michel JEHANNO ayant donné pouvoir à Bernard NIZAN

---

## I – COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

### 1.1. – VOIRIE

#### A – Lotissement de Cathélo

Lors de la séance du 6 juillet dernier, le Conseil Municipal avait décidé de réaliser la voirie définitive du lotissement (réfection des voies, réalisation des trottoirs et changement des bordures endommagées) pour un montant de 39 824 euros HT.

Depuis, après une rencontre sur place, les membres de la commission proposent que l'ensemble des bordures soit remplacé. L'entreprise EIFFAGE APPIA a transmis un devis complémentaire pour un montant de 9 484 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 15 voix pour et 1 contre de remplacer l'ensemble des bordures et autorise Monsieur le Maire à signer le devis complémentaire.

Une demande de subvention complémentaire sera sollicitée auprès du Conseil Général du Morbihan.

#### B – Programme départemental de voirie

Le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention auprès du Conseil Général du Morbihan pour la réalisation du programme de travaux 2010.

Une subvention sera également sollicitée au titre du programme « voirie en Bretagne Centrale ». La commission proposera, au moment opportun, les voies à rénover.

#### C – Voirie des lotissements

Un estimatif des travaux de voirie à réaliser dans les anciens lotissements a été effectué. Les travaux sont estimés à 180 000 euros HT.

Le Conseil Municipal adopte le principe de réfection des voiries d'anciens lotissements à savoir, rue du Cèdre, rue de la Résidence, rue du Stade, rue des Prunus, Clos du Quengo, rue de la Cité. Ces travaux seront réalisés selon un planning pluriannuel.

Une demande de subvention sera sollicitée, pour 2010, auprès du Conseil Général du Morbihan pour une dépense subventionnable estimée à 50 000 euros HT.

#### D – ATESAT

Le Conseil Municipal renouvelle le contrat d'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire, impliquant les services de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture, pour trois ans.

#### E – PAT manuel

Jean-Claude NICOLAS indique qu'il serait nécessaire de réaliser du PAT manuel sur certaines routes communales.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition.

#### F – Aménagement des rues du Pont d'Oust, de la Belle Etoile et du Lac

Les essais d'aménagement sont en place depuis quelques semaines. N'hésitez pas à faire part de vos remarques et observations !

### 1.2. – ENVIRONNEMENT

#### A – Aménagement et fleurissement

La commission aménagement et fleurissement s'est réunie le 10 septembre dernier. Elle propose l'acquisition de jardinières pour un montant total estimé à 2 500 euros TTC.

En octobre prochain, des hortensias et des rhodos seront implantés près de la Chapelle de Bon Rencontre, au cimetière et près de la stèle à SAINT-SAMSON ;

Des bulbes seront plantés place de la mairie et à l'entrée de SAINT-SAMSON.

Des jardinières, fabriquées « fabrication maison », seront implantées à chaque entrée de bourg.

#### B – Décorations et illuminations de Noël

La commission décorations et illuminations s'est réunie le 14 septembre dernier. Elle propose de reconduire le thème et la couleur des illuminations 2008. L'union des commerçants participera à hauteur de 900 euros. Les Comités des Fêtes de SAINT-SAMSON et de SAINT-GOUVRY ont été sollicités. Une réponse quant à leur participation est attendue pour début octobre.

Une crèche sera installée près de la chapelle de Bon Rencontre.

### 1.3. – COMMUNICATION

La commission communication s'est réunie le 17 septembre dernier.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable :

- sur la confection d'un livret d'accueil ;

- sur la mise en place d'un conseil municipal d'enfants ; un partenariat avec une association sera sans doute nécessaire ;
- la reconduction de l'initiative «une naissance, un arbre»,

La médaille de la famille française sera proposée aux mères de familles d'au moins 4 enfants à leur demande. Une parution sur ce sujet sera faite par le biais du bulletin municipal dès que des informations complémentaires seront connues.

Les membres de la commission constatent que le Conseil Municipal, la population, les jeunes... ne sont pas représentés pour les commémorations des guerres (8 mai, 11 novembre et 19 mars). Pour ces rassemblements, ils souhaitent associer les écoles et collèges de la commune. Un contact sera pris avec chacun.

Lors de cette réunion, il a été évoqué l'idée de jumelage avec une autre commune ou ville française ou étrangère.  
Les rohannais sont-ils intéressés par un jumelage ? Si oui, n'hésitez pas à faire part de vos suggestions à la mairie !

## **II – FINANCES**

### **2.1. – EMPRUNT**

Un emprunt de 150 000 euros est nécessaire pour permettre de financer les travaux en cours. Après consultation de 4 établissements bancaires, la proposition du Crédit Agricole est retenue, au taux fixe de 3.62 %, remboursements mensuels sur 15 ans.

### **2.2. – LIGNE DE TRESORERIE**

Le Conseil Municipal décide de reconduire la ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole du Morbihan.

### **2.3. – ACQUISITION DE VEHICULE**

Le Conseil Municipal décide, après étude des propositions des deux garages rohannais, l'acquisition d'un véhicule de type JUMPY en remplacement du véhicule EXPRESS pour un montant de 10 500 euros avec le Garage des Vallées de ROHAN.

### **2.4. – ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention auprès du Conseil Général du Morbihan pour permettre la réalisation de l'assainissement de SAINT-GOUVRY. Le montant des travaux est estimé à 510 000 euros HT.

## **III – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE ASSAINISSEMENT**

Le rapport pour l'exercice 2008 présente les caractéristiques suivantes :

- le service est délégué à la STGS par contrat affermage ;
- le réseau collecte les eaux usées provenant de 574 abonnés – le volume collecté s'élève à 37 112 m<sup>3</sup> - le réseau est composé de 15.22 kms de collecteurs et de 4 postes de refoulement – les eaux usées sont traitées par la station d'épuration (sa capacité de traitement est de 1 900 habitants) ;
- la station a permis d'éliminer la pollution dans les proportions suivantes :
  - . matières organiques : 96 %
  - . azote : 89 %

. matières en suspension : 97 % . phosphore : 82 %

- le prix comprend une partie fixe et une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable.

A titre d'exemple, un abonné consommant 120 m<sup>3</sup> d'eau paiera pour l'assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2009, une facture de 372.90 euros TTC soit en moyenne 3.11 euros TTC/ m<sup>3</sup>. Sur ce montant 55 % reviennent à l'exploitant, 35 % à la collectivité et 10 % correspondent à des taxes.

Le Conseil Municipal a adopté ce rapport.

#### **IV – QUESTIONS DIVERSES**

**4.1. - L'association ROC'HAN FEU** sollicite la commune de ROHAN pour se porter caution d'un emprunt qu'elle souhaite contracter pour faire face à certaines difficultés financières qu'elle rencontre actuellement. Le montant de cet emprunt s'élève à 15 000 euros. Il sera remboursé par les résultats des différentes activités de l'association (participation à St-Nolf, concerts, réveillon...). La commune interviendrait à hauteur de 7 000 euros (4 membres de l'association se portant caution pour les 8 000 euros restants).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se porte caution solidaire pour l'emprunt à hauteur de 7 000 euros par 14 voix pour, 1 abstention, 1 contre.

**4.2. – ATSEM :** Un poste d'ATSEM à l'Ecole de la Ville Moisan sera vacant à compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain. Il est donc nécessaire de procéder à un recrutement d'un agent ATSEM. L'annonce figurera dans la prochaine bourse de l'emploi du Centre de Gestion de la FTP. La qualification nécessaire est le concours d'ATSEM. Renseignements en mairie.

#### **4.3. – Cantine**

L'association des parents d'élèves de l'école Jeanne d'Arc de ROHAN sollicite une subvention de la commune pour les repas de l'école afin de permettre la parité entre les deux écoles (publique et privée). Cette question sera évoquée lors d'une prochaine réunion.

**4.4. – La Poste :** Bernard NIZAN informe des courriers émanant des différents syndicats dans lesquels il est question de changement de statuts. Les syndicats proposent aux communes de tenir à la disposition du public une urne pour la réalisation d'un référendum. Le Conseil Municipal ne donne pas suite à cette demande en précisant qu'il serait normal que le vote ait lieu dans les locaux de La Poste.

**4.5. – TDF :** L'entreprise TDF a effectué une démarche auprès de la mairie concernant la diffusion de la TNT. Le déploiement de la TNT sera effectif pour tous à compter du 08 juin 2010. TDF sera tenue d'héberger l'entreprise qui sera retenue suite à l'appel d'offres.

**4.6. – ZDE de la communauté intercommunale pour le développement de la région et des agglomérations de LOUDEAC :** la commune est concernée par les éoliennes implantées sur la commune de SAINT-BARNABE.

**4.7. – Diagnostic énergétique :** La commune a sollicité des devis auprès de différents cabinets pour la réalisation d'un diagnostic énergétique.

**4.8. – Grippe :** Les précautions d'usage sont en cours (achat de masques, de solutions hydroalcooliques).

**4.9. – Aménagement des véloroutes voies vertes sur le chemin du hallage :** Le département procède actuellement à l'aménagement des véloroutes voies vertes sur le territoire de la commune. Les travaux prévoient notamment la mise en œuvre d'un revêtement bicouche de couleur pourpre, conformément à la décision de l'assemblée délibérante lors de

sa réunion du 1<sup>er</sup> trimestre 2009. Cependant, un choix alternatif à ce revêtement est laissé aux communes dans la mesure où elles s'engagent par convention à en assurer l'entretien. Le Conseil Municipal indique ne pas assurer l'entretien.

**4.10.** – Une réunion regroupant la municipalité et les professionnels de santé de la commune a eu lieu sur le devenir de la profession à Rohan. Cette rencontre s'est avérée positive...

**4.11.** – **GBO** : A compter de 2010, le GBO ne sera plus une association mais un syndicat mixte. Une cotisation sera demandée aux communes adhérentes.